



Conseil général

COMMUNE DE RENNAZ

EXTRAIT

du procès-verbal 08 de la législature 2021-2026
de la séance ordinaire du Conseil général de Rennaz

du 21 juin 2023

Présidence : Monsieur Yvan Burnier
22 conseillères et conseillers présents avec le Président

LE CONSEIL GENERAL DE RENNAZ

- vu le préavis municipal 17/2021-2026 relatif au rapport de gestion et des comptes pour l'année 2022 ;
- entendu le rapport de la Commission de gestion et des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. d'adopter les comptes annuels de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2022 tels que présentés ;
2. de donner décharge à la Municipalité pour la gestion de l'exercice 2022.

Les conclusions de ce préavis ont été acceptées **à main levée à l'unanimité, tel que présentées.**

Ainsi délibéré en séance du 21 juin 2023.

Au nom du Conseil général


Le Président
Yvan Burnier




La Secrétaire
Valérie Teissl